

Semaine/Week 12.9 — 17.9

Bulletin

Nouvelles officielles : pages 1 - 2 : Official News Nouvelles de l'Association du Personnel : pages I - VI: Staff Association News

Vacation Course 1966

LECTURE SERIES

Ces conférences ont été organisées principalement à l'intention des étudiants d'été du CERN; toutefois, les membres du personnel, boursiers ou visiteurs qui désirent y assister sont les bienvenus.

Les conférences auront lieu dans l'Amphithéâtre, à partir de 8h.45 (sauf indication contraire). Chacune d'elles durera environ une heure et quart et sera suivie, éventuellement, d'une brève discussion.

This series of lectures has been organized primarily for university students participating in the CERN vacation course, but any staff members, fellows or visitors wishing to attend will be welcome.

The lectures will take place in the Main Auditorium, beginning at 8.45 a.m. (unless otherwise indicated). Each lecture will last one-and-a-quarter hours after which there may be a short discussion period.

Date	Lecturer/Conférencier	Title/Titre
12.9.66	Dr. M. Vivargent	Physique expérimentale des K°
12.9.66 14.00h.	Dr. D. G. Sutherland	Symmetries in Elementary Particle Physics
13.9.66	Dr. M. Vivargent	Physique expérimentale des K° (continued)
13.9.66 14.00h.	Dr. D.G. Sutherland	Symmetries in Elementary Particle Physics (continued)
14.9.66	Dr. M. Vivargent	Physique expérimentale des K° (continued)
14.9.66 14.00h.	Dr. E.G. Michaelis	Visit to the Synchro-Cyclotron. Rendez-vous at Main Auditorium
15.9.66	Dr. M. Vivargent	Physique expérimentale des K° (continued)
16.9.66	Dr. M. Vivargent	Physique expérimentale des K° (continued)

PIO

VISITES COMMENTEES DU CERN

GUIDED TOURS OF CERN

Samedi/Saturday, 17 septembre/September

9.30

Allemand - German

14.30

Français - French

Réception PIO

Sur rendez-vous préalable avec le PIO

By prior arrangement with the PIO

Tél. 2788.

Prière de consulter le panneau d'affichage du bâtiment ADM pour les renseignements définitifs concernant la visite de samedi prochain. Please consult the notice-board in the AIM building for final details of next Saturday's visit.

Memoranda

OBJETS TROUVES

(Tél. 2200)

2.8.66	1 carnet avec une somme d'argent	Trouvé:	Salle du Conseil MB
3.8.66	1 housse en cuir		SBS
9.8.66	une somme d'argent		Parking labo 4
9.8.66	l briquet à gaz et un paquet cigarettes		Cafétéria MB
10.8.66	l paire lunettes soleil		Parking ISR
11.8.66	l parapluie pliant		Car club
18.8.66	l imperméable nylon		Infirmerie

No. 36 / 1966



Association du personnel

Semaine/Week 12.9 — 17.9

Staff Association

AUX FONCTIONNAIRES ASSUJETTIS A L'IMPOT

Cher Collègue,

Vous savez que le gouvernement français a décidé d'imposer sur le revenu les salaires des fonctionnaires français du CERN résidant en France. Cette circulaire a pour but de vous communiquer un résumé des renseignements que le Comité des Relations Extérieures de l'Association du Personnel a pu réunir à ce sujet, et de vous inviter à une

ASSEMBLEE GENERALE D'INFORMATION

MERCREDI 14 SEPTEMBRE A 17h.30

A L'AUDITORIUM

ouverte à tous les membres du Personnel, où nous devrons débattre des moyens à employer pour sauve-garder nos intérêts légitimes.

1. PRINCIPE DE L'IMPOSITION

En principe, toute personne résidant en France doit y payer l'impôt sur tous ses revenus, de source française ou étrangère. Des conventions spéciales régissent le cas des travailleurs frontaliers imposés sur leur lieu de travail, pour éviter la double imposition, mais ce n'est pas notre cas.

Un fonctionnaire d'une organisation internationale n'est exempt d'impôt sur son salaire que si cela est expressement déclaré dans les Statuts de cette organisation ou dans une convention passée entre cette organisation et la France. Ce n'est pas le cas du CERN, bien que ce soit celui de la plupart des organisations internationales, même postérieures au CERN, comme les organisations européennes de recherche spatiale.

Le CERN se trouve donc dans une situation particulière d'infériorité, dont nous devons nous préoccuper puisque de nouveaux statuts sont en préparation.

2. REMBOURSEMENT DES IMPOTS PRELEVES SUR LES SALAIRES CERN

Ce remboursement est garanti par nos statuts. En France, l'impôt sur le revenu est calculé sur la somme des revenus du foyer, selon un barême progressif. Le remboursement doit donc être intégral quand le salaire CERN constitue le seul revenu du foyer.

Mais dans le cas de pluralité des revenus (conjoint ou enfants salariés, revenus fonciers, etc...), la situation est beaucoup moins claire, et l'on peut craindre très sérieusement que le remboursement ne corresponde pas à l'impôt réellement versé. Il y a en effet plusieurs façons de calculer la part d'impôt relative au salaire CERN. Par exemple:

Règle du taux effectif

a) On considère que le pourcentage d'impôt frappant les deux revenus, CERN et français, est le même. En d'autres termes, si ces deux parts de revenus sont égales, le CERN devrait rembourser la moitié de l'impôt total.

C'est la règle qui paraît la plus équitable. C'est ainsi qu'est calculée la part d'impôt relative au revenu français pour les travailleurs frontaliers du canton de Genève, ou pour les fonctionnaires français des organisations européennes de recherches spatiales.

b) On peut calculer l'impôt correspondant au salaire CERN comme s'il était l'unique revenu. Ce qui revient à dire qu'il remplit l'abattement à la base et les tranches à faible imposition du barême, et que le revenu français se trouve entièrement dans les tranches supérieures à taux d'imposition élevé. Le résultat est que la plus grande partie de l'impôt payé se trouve artificiellement attribuée au revenu français, donc non remboursée. Dans ce cas, les salaires nets payés aux fonctionnaires français assujettis à l'impôt deviendraient inférieurs à ceux payés aux autres fonctionnaires.

Or, c'est cette règle qui se trouve retenue dans le projet de règlement intérieur que l'Association du Personnel vient de recevoir.

3. DELAI DU REMBOURSEMENT

Selon les statuts en vigueur, comme selon le projet de Règlement Intérieur, le CERN rembourse les impôts d'après un reçu établi par les autorités françaises. Mais auoun délai n'est fixé pour le calcul de la partie "CERN" de l'impôt, calcul dont le soin a été confié à l'administration française.

De plus, les tiers provisionnels que tout contribuable est astreint à payer constituent une avance sur l'impôt de l'année suivante, et ne sont donc pas remboursables au fur et à mesure par le CERN.

On ne comprend pas pourquoi, si le CERN prend en charge l'impôt sur les salaires qu'il verse, il nous demande de faire l'avance de sommes aussi importantes pendant plusieurs mois.

4. PAYEMENT RETROACTIF DES IMPOTS DE 1964

Bien que le délai de prescription en matière d'impôts soit de 3 ans, le principe de l'application rétroactive pour 1964 est difficilement justifiable, car la non imposition était admise jusqu'ici quasi officiellement. Signalons que les travailleurs frontaliers du Canton de Genève que le gouvernement français a décidé d'imposer au taux effectif l'année dernière, ont obtenu la non rétroactivité de cette mesure. Nous devons la demander et l'obtenir également.

5. IMPOT DEJA MIS EN RECOUVREMENT

Bien que la discussion entre la France et le CERN semble se poursuivre et que les modalités de remboursement ne soient pas encore fixées, un certain nombre de feuilles d'impôts ont déjà été envoyées et continuent à arriver. Il s'agirait d'une erreur de l'administration française.

Nous avons sollicité une entrevue avec Monsieur HAMPTON, Chef du Département Administratif, pour lui demander soit que le CERN obtienne que la mise en recouvrement de ces impôts soit différée, soit qu'il consente les avances d'argent nécessaires, afin que les intéressés ne soient pas victimes d'une erreur dont ils ne sont évidemment pas responsables.

L'ensemble de ces questions sera débattu avec davantage de détails lors de l'Assemblée d'Information. Nous comptons donc sur votre présence.

Le Comité des Relations Extérieures

Réservation Spectacles

Theatre Bookings

GRAND THEATRE	- SAISON 1966-1967
ORPHEE	15 et 19 SEPTEMBRE
Opéra en 4 actes de Christoph-Willibald Gluck Texte de Raniero di Calzabigi L'OUVRAGE SERA CHANTE EN FRANÇAIS	Chef d'orchestre : Ernest Ansermet Mise en scène : Herbert Graf Principaux interprètes : Alessandra Warfield et Suzanne Sarroca

LES BILLETS SERONT VENDUS AU SECRETARIAT DE L'ASSOCIATION DU PERSONNEL 1e LUNDI 12 SEPTEMBRE DES 8 h. 30 - NOUS NE DISPOSONS QUE DE 20 PLACES -

RAPPEL

*Biffer les mentions inutiles.

SESSION 1966-67

Les cours de langues de Français, d'Anglais et de Russe recommenceront le 26 septembre 1966,

La session 1966-67 comprendra 30 leçons, dont 12 avant Noël, 10 entre janvier et Pâques et 8 après Pâques.

Le prix des 30 leçons est de Fr 100.- payable en un ou deux versements de Fr 50.- chaoun. Les élèves qui auront suivi les 3/4 des leçons recevront du CERN, à la fin de la session, un remboursement équivalent à 50 % du montant des cours. Des conditions spéciales seront accordées aux personnes qui quitteront le CERN ou y arriveront pendant la session.

Les leçons auront lieu au CERN, de 17 h. 40 à 19 h. 00, si possible aux mêmes endroits et les mêmes jours que l'année passée.

Les élèves qui ont suivi des cours pendant la session 1965-66 et qui désirent continuer le programme, sont priés de remplir le bulletin A ci-dessous, en indiquant la classe dans laquelle ils étaient.

Les nouveaux élèves sont priés de remplir le bulletin B, en indiquant le niveau approximatif de leurs connaissances : débutant, moyen ou avancé. Les professeurs les mettront dans la classe qui leur convient au cours de la première leçon.

Tous les bulletins d'inscriptions ERSONNEL avant le 16 septembre.	doivent être envoyés au SECRETARIAT de L'ASSOCIATION du
lieu pendant la semaine du 19 au 24 septembr	duellement de l'heure et de l'endroit où les cours auront re.
COURS DE LANGUES	<u> </u>
BULLETIN D'INSCRIPTION "A" (pour les élèves	de la dernière session)
NOM:	PRENOM:
Division:	Tél.:
Français Je désire continuer le cours de Anglais * Russe	comprenant 30 leçons pendant la session 1966-67.
	versement de Fr 100 * c versements de Fr 50 chacun *
Pendant la session 1965/66 j'ai suivi le cou	ars
Meyrin/GENEVE, le	1966 Signature :
, ,	1966 Signature:
, ,	
*	<u>session 1966/67</u>
COURS DE LANGUES BULLETIN D'INSCRIPTION "B" (pour les nouveau	<u>session 1966/67</u>
COURS DE LANGUES BULLETIN D'INSCRIPTION "B" (pour les nouveau	SESSION 1966/67
COURS DE LANGUES BULLETIN D'INSCRIPTION "B" (pour les nouveau nom :	SESSION 1966/67 ax élèves)
COURS DE LANGUES BULLETIN D'INSCRIPTION "B" (pour les nouveau NOM: Division:	SESSION 1966/67 ax élèves) Tél.: aprenant 30 leçons pendant la session 1966/67.
COURS DE LANGUES BULLETIN D'INSCRIPTION "B" (pour les nouveau NOM: Division:	SESSION 1966/67 ax élèves) Tél.: aprenant 30 leçons pendant la session 1966/67.

REMINDER

SESSION 1966-67

Language courses in French, English and Russian will recommence on 26th September 1966. The 1966-67 Session will consist of 30 lessons, 12 before Christmas, 10 between January and Easter and 8 after Easter.

The fee for the 30 lessons is Fr 100.-, payable in full or in two instalments of Fr 50.-. Students who attend at least 75 % of the lessons will be refunded half of the fee at the end of the course. Special terms will be arranged for persons leaving or joining CERN during the session.

The lessons will be held at CERN, from 5.40 to 7 p.m., as far as possible in the same places and on the same days as last session.

Students who attended lessons during the session 1965-66 and wish to continue should fill in and return to the Staff Association Secretariat Application Form A below, stating the class they were in.

New students should fill in Application Form B stating the approximate level of their knowledge, i.e. beginner, intermediate or advanced, and the teachers will assign them to the appropriate class at the first lesson.

Students will be notified individually of the time and place of their lessons, during the week beginning 19th September.

To be returned to the Staff Association	Secretariat before 16th September 1966
LANGUAGE COURSES	SESSION 1966/67
APPLICATION FORM "A" (for previous stud	ents)
NAME:	FIRST NAME :
DIVISION:	Tel, :
French * I wish to attend the English course fo Russian	r the session 1966-67 consisting of 30 lessons.
I agree to pay the fee for the course i	n full (Fr 100) n two instalments (2 x Fr 50)
During session 1965-66, I was in the	class.
GENEVA, 1	966 Signature:
LANGUAGE COURSES	SESSION 1966/67
APPLICATION FORM "B" (for the new stude	nts)
NAME:	FIRST NAME :
DIVISION:	Tel. :
French * I wish to attend the English course fo Russian	r the session 1966/67 consisting of 30 lessons.
I agree to pay the fee for the course i	n full (Fr 100) n two instalments (2 x Fr 50) *
a beginner I am intermediate student * advanced student	
GENEVA,	1966 Signature:
*Cross out where inapplicable	

BAL D AUTOMNE -AUTUMN DANCE

Le Comité des Divertissements de l'ASSOCIATION DU PERSONNEL a le plaisir de vous informer qu'il organise, à votre intention, un grand bal le

VENDREDI 30 SEPTEMBRE à 21 h. 00

dans la salle du Restaurant du CERN.

L'orchestre réputé, "DED GERVAL", composé de 10 musiciens et ayant un répertoire très varié, saura satisfaire tous les goûts et créer une bonne ambiance. Le Restaurant assurera un service de buffet froid.

Les billets d'entrée, au prix de Fr 5.-, sont en vente auprès du Service d'Information du Public (Madame JOHL, tél. 2780), au Service du Logement (Mile BLASER, tél. 3081), ainsi que le soir du bal, à l'entrée.

The Staff Association Entertainments Committee has made arrangements for an Autumn Dance, on

FRIDAY SEPTEMBER 30th, at 9 p.m.

In the CERN Restaurant.

The wellknown orchestra "DED GERVAL", with 10 musicians, will provide a varied programme of modern and conventional dance music to satisfy all tastes and create a pleasant atmosphere. The Restaurant will serve cold meals.

Entrance tickets, at Fr 5 .- , can be obtained at Public Information Office (Mrs. JOHL, tel 2780), at Housing Service (Miss BLASER, tel. 3081) and on Friday evening, at the entrance.

GROUPEMENT DIACHATS SUR FRANCE - Bureau : MPS bat. 9 bureau 1-018 - tel. 2613 - QUYERT : Lundi, Mercredi.

vendredi, de 17 h. à 18 h.

- VINS En vue des fêtes de fin d'année, et bien sur pour toute autre occasion, nous pouvons vous fournir une large sélection de vins de Bourgogne et des alcools. Demandez au bureau le tarif spécial. Les commandes se font uniquement par le Groupement d'Achats ; livraison franco domicile.
 - Vins de réserve-vins millésimés-récoltes 64-spécialités.

Minimum 15 bouteilles : assortiments possibles.

TELEVISION - En nouveauté : récepteur de télévision portatif entièrement transistorisé, 5 normes dont la Suisse et 2 chaînes françaises- Alimentation par secteur et batteries incorporées avec chargeur. Prix très intéressant. Renseignements et prospectus au bureau.

A partir du ler septembre la nouvelle tarification des taxes radio et télévision entre en vigueur. Les nouvelles taxes sont les suivantes :

- Radio : Fr 30.- par an (précédemment Fr 25.-)
- Télévision : Fr 100.- par an (précédemment Fr 85.-)

La redevance forfaitaire à l'achat (égale à une année de taxe), est supprimée.

Comme par le passé, le paiement d'une taxe de télévision couvre la détention, en tout lieu, de tous les récepteurs de radio, fixes, portatifs et auto-radio, et la détention de récepteurs de télévision dans la résidence principale.

LE BUREAU SERA FERME VENDREDI 9 SEPTEMBRE. - Les commandes de mazout seront assurées.

ORGANISES PREVUS POUR 1966/1967 VOYAGES

- PROCHE-ORIENT du 24 décembre 1966 au 7 janvier 1967
- VOYAGE EGYPTE du 25 décembre 1966 au 9 janvier 1967
- SAFARI AU KENYA du 25 décembre 1966 au 15 janvier 1967
- PRIX : Fr 1580.-
- PRIX : Fr 1500.-
- PRIX : Fr 3970.-
- VOYAGE AUX ETATS-UNIS Ce voyage, préparé spécialement à l'intention du personnel scientifique (visite de plusieurs centres spécialisés dans les questions nucléaires), peut néanmoins intéresser toutes les personnes désireuses de connaître les aspects touristiques des U.S.A. Le départ d'un tel voyage aurait lieu entre les dates suivantes : 12 septembre 1966 au 30 mars 1967.

Le prix total est de Fr 3485. - par personne, pour une durée de 15 jours.

INSCRIPTIONS ET RENSEIGNEMENTS AU SECRETARIAT DE L'ASSOCIATION DU PERSONNEL

VI Réservation Spectacles/Theatre Bookings (suite)

LE THEATRE DE CAROUGE présente : "ARDEN DE FAVERSHAM" - Représentations : jeudi 22 septembre à 20h.30 jeudi 13 octobre

PRIX : Fr 5 .- DERNIER DELAI D'INSCRIPTION : Mardi 13 septembre à midi.

LE THEATRE DE POCHE présente : "HUIS-CLOS" de J.P. Sartre -

Représentations : lundi 19 septembre

mardi 20 septembre à 20 h. 30 - PRIX : Fr 5.-

mercredi 21 septembre lundi 26 septembre

DERNIER DELAI D'INSCRIPTION : Mardi 13 septembre à midi

LE THEATRE DE L'ATELIER présente : "FUENTEOVEJUNA" de Lope de Vega

Représentations : Mercredi 28 septembre à 20 h. 30

jeudi 29 septembre à 19 h.

PRIX : Fr 4.50

DERNIER DELAI D'INSCRIPTION : vendredi 16 septembre à midi.

Clubs

C E R N R E C O R D C L U B - MID-WEEK CONCERT - MAIN AUDIFORIUM: WEDNESDAY SEPTEMBER 14th, 1966 at 13.00 hrs.

"YEMUDI MENUHIN AT FIFTY" - A violinist tells the story of his musical life.

On this record Menuhin talks of some of the outstanding events in his musical life, linking together extracts from many of his recordings. Theses extacts include works by Bach, Mozart, Brahms, Cesar Franck, Bartok, Walton, and Stravinsky.

CLUB DE BOULES / PETANQUE

SAMEDI 17 SEPTEMBRE, GRAND CONCOURS DE BOULES ET PETANQUE !! Doublettes formées.

L'inscription se fera sur les lieux à 13 h. 30, moyennant la somme de Fr 4.- par doublette. Nombreux prix pour les deux concours.

N.B. Nous vous rappelons que la fin des concours approche ! Activez vos parties !

S K I \leftarrow C L U B

La gymnastique préparatoire au ski recommencera tous les mardis à 18 h. 00, Ecole des Boudines à Meyrin dès le 13 septembre.

Ces séances sont ouvertes à tous les membres du Ski-Club.

C L U B D E V O L L E Y - B A L L

Après une longue interruption motivée par les vacances, nous avons le plaisir de vous informer que le Club a repris ses activités et que le prochain entraînement aura lieu le <u>LUNDI 12</u> <u>SEPTEMBRE</u>, à l'Ecole des Boudines à Meyrin.

JOURS ET HORAIRES DES ENTRAINEMENTS: Lundi de 18 h. à 20 h. Mercredi de 20 h. à 22 h.

CLUB NAUTIQUE

AVIS AUX MEMBRES DE LA SECTION PLONGEE

Nous avons la possibilité de commander des combinaisons pour la plongée sous-marine à des prix très avantageux. La documentation se trouve chez A. BONDI - Division NP

Information au SECRÉTARIAT DE L'ASSOCIATION DU PERSONNEL Tél. 2819

Dernier délai d'insertions: Mercredi 17.30 Information to STAFF ASSOCIATION SECRETARIAT Tel. 2819

Deadline for insertions: Wednesday 17.30